

« Camping Les Pommiers » ** 76400 Saint Léonard

Tél. : +33 (0)2 35 27 69 96 - www.camping-les-pommiers.com -

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservation

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, après accord du Camping et dans la limite des disponibilités. Le présent formulaire doit être retourné signé avec l'acompte, 4 jours au plus tard, après la date à laquelle le camping vous l'a envoyé. Passé ce délai l'option sera annulée.

A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la direction. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le nombre de personne occupant un emplacement ou un mobil home ne peut excéder la capacité maximum autorisée soit 6 personnes pour un emplacement et de 4 à 6 personnes pour un mobil home suivant la catégorie précisée aux termes du contrat.

Conditions de paiement

1 - Pour un emplacement un acompte de 30% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation (avec un minimum d'acompte de 45 euros) . Le solde est à régler à l'arrivée, avant la prise en possession de l'emplacement.

Une caution de 20€ vous sera demandée lors de votre arrivée pour le badge barrière entrée/sortie du camping. Elle vous sera restituée lors de votre départ et de la restitution du badge.

2 - Pour un mobil home, un acompte de 30% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Le versement de l'acompte et/ou du solde du séjour peut être réglé soit par chèque, carte bancaire, chèques vacances connect ou papier (le titulaire des chèques vacances devant correspondre à la personne nommément inscrite au contrat de réservation, aucune monnaie n'est rendue), virement bancaire national ou international.

Attribution des emplacements et des mobil homes

Votre emplacement ne sera attribué que le jour de votre arrivée. Les arrivées se font après 12h et les départs avant 12h.

Votre mobil home sera attribué que le jour de votre arrivé en fonction de la catégorie réservée. Les arrivées se font après 16h et les départs avant 10h.

Modifications et annulations

Modifications de réservations :

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

Arrivée retardée - Départ anticipé :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué quelque qu'en soit la cause.

Dans le cas de la location d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée PAR ECRIT. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 12 h 00.

Annulations :

Du fait du campeur : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au Camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû.

Domages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Une caution de 300€ pour une location de mobil home devra être versée par le locataire à l'arrivée et avant la prise en possession de l'hébergement pour dégradations éventuelles et sera restituée après examen des lieux 5 jours au plus tard. La location doit être nettoyée par vos soins. Une somme forfaitaire de 60€ sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible ou si le locataire avait fumé à l'intérieur du mobil home. Le chèque de caution des locatifs vous sera systématiquement renvoyé par mail. Nous fournir une enveloppe timbrée libellée à votre adresse si vous souhaitez qu'elle vous soit envoyée par voie Postale (le rendu des clefs se fait uniquement le samedi matin de 9 h à 10 h en haute saison).

Animal domestique

Un seul animal est admis par emplacement à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Il doit être **tenu en laisse** et son **carnet de vaccination à jour** doit pouvoir être présenté. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les sanitaires. Les chiens de catégorie 1 et 2 (pitbull, rottweiler...) ne sont pas acceptés sur le camping.

Les animaux ne sont autorisés que dans certaines locations de mobil homes.
Les animaux ne doivent pas rester seuls dans le terrain de camping même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Règlement intérieur, troubles et nuisances

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances: Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Responsabilité

La responsabilité du Camping, au delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, etc. ...)
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.

Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, nécessité par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.

- la caution ne constitue pas une limite de responsabilité, **le locataire doit être assuré en responsabilité civile.**

-

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Sas Les Pommiers. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;
- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris »